

« Non non non, la Fédération des Chasseurs du Jura ne veut pas la régulation du lynx »,

dit son président devant les caméras de France3 le 4 octobre 2019.....

**Vérification :**

Chasseur Jurassien,  
3 décembre 2005

...cette idée de régulation devra un jour être prise en compte pour le lynx  
comme pour les autres animaux.

Ch. Lagalice

Le Progrès  
12 Mars 2011

« ... La population de lynx n'a pas besoin d'être sauvée. [...]on veut obtenir  
la gestion du lynx [...] pourquoi le lynx est-il une espèce protégée ? D'accord  
quand c'est une espèce en danger, mais là ce n'est pas le cas.»

Ch. Lagalice

Le Chasseur Jurassien  
Mars 2011

« La Fédération souhaite valoriser ces données pour défendre le principe de  
la nécessité de régulation des grands prédateurs et notamment des popula-  
tions de lynx.»

J. Bombois –Chargé de mission grands prédateurs FDC39

Le Chasseur Jurassien  
Décembre 2012

« Il n'y a plus nécessité absolue, tant écologique que juridique, à maintenir  
les mesures de protection intégrale actuellement mises en œuvre (pour le  
lynx). Remettre dans les territoires jurassiens des animaux passés par un  
centre de soins est inverse aux lois naturelles . »

Ch. Lagalice

Le Chasseur Jurassien  
Mars 2016

« Pourquoi pas un plan (de chasse) lynx ? on ne doit pas se réfugier derrière  
le statut d'espèce protégée [...], vous pouvez compter sur la volonté de votre  
fédération pour avancer sur ce sujet. »

Ch. Lagalice



Le conseil d'administration de votre fédération s'est engagé fortement dans ce programme concrétisé dès cette année par le suivi de cette espèce, conformément à la dernière assemblée générale où les chasseurs Jurassiens avaient souhaité obtenir à terme des mesures de régulations de la population de lynx.

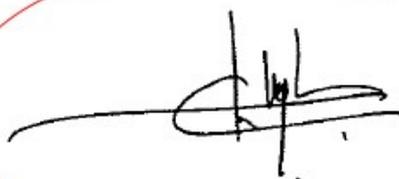
Afin de renforcer notre suivi, nous vous sollicitons afin de nous signaler toute découverte de proie sauvage, nous pourrions ainsi augmenter notre potentiel d'identification des lynx en installant un piège photo spécifique.

Nous savons le problème de prédation causé par cet animal et l'exaspération qu'il provoque chez les chasseurs mais nous avons impérativement besoin de données attestées et validées pour avoir un espoir d'aboutir.

Un courrier d'information présentant ce travail a été adressé aux communes concernées, le Parc Naturel Régional du Haut Jura, la gendarmerie, le syndicat des propriétaires forestiers.

Bien entendu vous serez destinataire des résultats, nous restons à votre disposition pour toutes précisions, nous vous adressons, Madame, Monsieur le Président l'expression de nos meilleurs sentiments.

**24 janvier 2011**  
**Courrier de la FDC39**  
**à ses ACCA**

Le Président,  
  
Christian LAGALICE